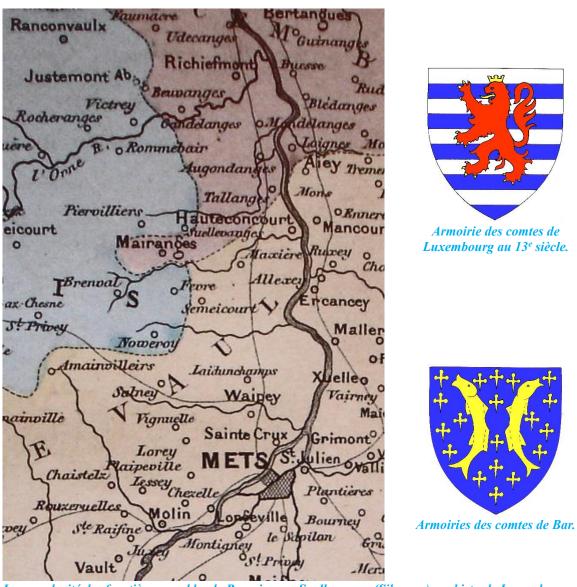
## LORRAINE ET BOURGOGNE, LA RESTAURATION DES SOUVERAINETÉS PRINCIÈRES

La fin du Moyen Âge a vu l'affaiblissement du système féodal au bénéfice des princes ; à sa suite, l'Époque moderne voit la renaissance du pouvoir des héritiers des grands domaines carolingiens de jadis. Marange et Silvange sont alors aux frontières de trois états : les duchés de Lorraine-Bar, les Pays-Bas bourguignons et le Pays messin.

Silvange dépend du duché de Bar, dont la souveraineté est réaffirmée en 1529 par la cession de la haute justice de Rombas en sa faveur.

Marange en dépend également, mais en co-souveraineté avec le Luxembourg qui en a la prééminence, conséquence probable d'une défense précoce et active de ses intérêts locaux. L'histoire marangeoise est donc inscrite dans celle de ce duché, qui devient bourguignon après la prise de Luxembourg par le duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1443 : le village va connaître deux siècles d'histoire tumultueuse, dont les enjeux dépassent les limites régionales.



La complexité des frontières : en bleu le Barrois avec Suellevanges (Silvange), en bistre le Luxembourg avec Mairanges (Marange) ; en jaune pâle le Pays messin (Carte dans La Guerre de Metz en 1324, E. de Bouteiller, Firmin-Didot, Paris, 1875).